

POURQUOI CETTE ÉCOLE ?

Le but de notre école est d'accueillir des enfants qui rencontrent des difficultés scolaires liées à leur environnement ou à leurs capacités d'apprentissage pour leur permettre de poursuivre leur formation via un encadrement personnalisé.

Nous souhaitons aussi donner à ceux qui partagent cette vocation un cadre permettant d'accomplir cette œuvre d'éducation en pleine cohérence avec des convictions chrétiennes.

NOS VALEURS

Nous souhaitons accompagner les enfants qui nous sont confiés sur le chemin du projet professionnel qui leur correspondra le mieux, sans recherche d'élitisme, tout en leur transmettant des valeurs chrétiennes inspirées par la Bible telles que la bienveillance, le respect de l'autre, le don de soi.

NOTRE ORIENTATION PÉDAGOGIQUE

Lorsque les capacités de l'élève le permettent, sa progression pédagogique suivra le programme de l'Éducation Nationale, ce qui favorise le départ ou le retour dans un établissement classique.

Dans le cadre d'une pédagogie différenciée, un programme adapté sera mis en place par l'équipe enseignante pour chaque élève.

ENCADREMENT

La direction est responsable de l'orientation pédagogique devant le Conseil d'Administration, en cohérence avec la charte. Elle décide du bien-fondé de l'accueil des élèves au moment de la demande d'admission et des modalités de leur scolarisation. Elle a également autorité pour faire respecter le règlement intérieur. Les enseignants et bénévoles agissent dans l'établissement sous son autorité.

L'ASPECT FINANCIER

Le coût d'une scolarité pour l'éducation nationale en France s'élève en moyenne à 7760 € par an et par élève. Le fonctionnement d'une école indépendante permet de diminuer considérablement ce coût. Cependant, ne disposant d'aucune subvention de l'État nous comptons sur diverses sources de financement comprenant entre autres des frais de scolarité et des dons. Les frais de scolarité sont fixés à 150 euros par mois d'école, soit 1500€ l'année scolaire. Les apprentis du CFA ne sont pas concernés par ces frais.

Si une famille ne paie pas les frais de scolarisation et ne répond pas aux sollicitations de la trésorière de l'association, celle-ci pourra radier l'élève de l'école un mois après un avertissement par recommandé.

CHARTRE DE L'ÉCOLE

TENUE VESTIMENTAIRE

Les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire décente, adaptée à la vie scolaire, à la saison et à leur âge. La direction a autorité pour statuer sur ces différents points.

ENGAGEMENT DES PARENTS

_____ s'engagent pour le bien de leur(s) enfant(s) à respecter la charte de l'école et à collaborer étroitement avec le corps professoral.

À Anduze, le ___ / ___ / _____

Signatures